



**INFORMATIONS  
PRATIQUES**

FORMAT  
**Atelier**

DATE  
**5 février 2019**

LIEU  
**DS avocats**  
6 rue Duret  
75016 Paris

PARTICIPATION  
**250 € HT**

INSCRIPTION  
**[www.eifr.eu](http://www.eifr.eu)**

CONTACT  
**[contact@eifr.eu](mailto:contact@eifr.eu)**  
**01 70 98 06 53**

FORMATION  
Nos séminaires sont  
imputables sur le budget de la  
formation professionnelle.  
L'EIFR est organisme de  
formation agréé sous le  
numéro 11 75 45062 75.

**Crypto-finance**

**Quel nouveau cadre réglementaire après la Loi PACTE ?**

Nouvelles technologies, nouvelles formes d'échanges et de financement de projets, la crypto-finance a fait l'objet d'un développement rapide auprès de tous les acteurs du monde économique et financier, avec de nouveaux usages commerciaux.

Que recouvrent ces pratiques et comment législateur et régulateurs vont-ils introduire un nouveau cadre juridique ? La loi PACTE va définir un cadre légal et réglementaire sur les crypto-actifs et les levées de fonds, qui fait suite en particulier à la consultation de l'Autorité des Marchés Financiers sur les ICO restituée en février 2018.

Nous verrons comment une réglementation proportionnée peut répondre à l'objectif de protection des acteurs, émetteurs et investisseurs, tout en favorisant le développement de nouveaux instruments financiers : Token, ICO, STO.

Cet atelier va poser les éléments d'innovation et de réglementation de la crypto-finance. Nous aurons aussi une présentation du régime des Security Token par DS Avocats et de l'utilisation de Utility Token par la plate-forme d'investissement Kriptown. Les problématiques d'accès aux services bancaires post ICO seront également évoquées.

**OBJECTIFS**

- Appréhender le nouveau cadre juridique de la crypto-finance et ses développements
- Connaître la réglementation qui s'appliquera, ses opportunités et ses risques.
- Se projeter sur les évolutions au niveau européen
- Obtenir le retour d'expérience d'acteurs impliqués dans des nouveaux modes de financement

**PUBLIC VISÉ**

- Emetteurs
- Brokers et investisseurs
- Securities Services
- BFI
- Régulateurs
- Avocats et sociétés de conseil
- Fintechs

## PROGRAMME

8h15	<i>Accueil Café</i>	
8h30	<b>Introduction</b>	<b>Edouard-F de Lencquesaing</b> , Président, EIFR
8h45	<b>Innovations technologiques et Blockchain au service de l'économie numérique</b>	<b>Luca Comparini</b> , Blockchain Leader France, <b>IBM</b>
9h10	<b>Loi PACTE, visas, agréments, quel rôle pour le régulateur ?</b>	<b>Sarah Dahmani</b> , Bureau Epargne et Marchés Financiers, <b>Direction Générale du Trésor</b>
9h40	<b>Les Security Token en droit européen</b>	<b>Thibaud Verbiest</b> et <b>Frederic Bellanca</b> , Avocats Associé, <b>DS Avocats</b>
10h10	<b>Utility token, des solutions de financement via une blockchain privée</b>	<b>Mark Kepenoghian</b> , CEO, <b>Kriptown</b>
10h35	<b>L'accès aux services bancaires, retour d'expérience d'une ICO française</b>	<b>Luc Jarry-Lacombe</b> , CEO, <b>BC Diploma</b>
10h50	<b>Questions / Réponses</b>	
11h00	<b>Conclusion</b>	<b>Edouard-F de Lencquesaing</b> , Président, EIFR



## Luca Comparini, Blockchain Leader France, IBM

Luca Comparini est responsable Blockchain pour IBM France depuis septembre 2015. Avec plus de 10 ans d'expérience sur les domaines des infrastructures IT, il se définit comme un « business-oriented geek » passionné de l'écosystème Open Source et des domaines d'innovation, comme les technologies Blockchain, les objets connectés et l'informatique cognitive.

Il intègre IBM à Milan en 2007 en tant qu'Architecte IT, en charge des domaines de virtualisation et de consolidation d'infrastructures IT. Il a ensuite occupé diverses fonctions en Europe autour des domaines d'innovation et des logiciels open-sources, au sein de Lab Services (2009-2013) et de l'équipe en charge du développement de l'écosystème des partenaires et des start-ups (2014-2015).

Dans son parcours académique : en 2007 il acquiert son diplôme en Ingénierie Informatique du Politecnico di Milano en 2007, puis un Master en General Management en 2009 de MIP (Business School du Politecnico di Milano) et en 2017 un MBA de Warwick Business School.



## Sarah Dahmani, Bureau Epargne et Marchés Financiers, Direction Générale du Trésor

Chercheuse en Economie, Sarah Dahmani est rattachée à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, où elle enseigne la microéconomie. Ses recherches se concentrent sur l'innovation financière, les actifs liés à la Blockchain et les effets de la régulation financière sur le marché des fintechs.

Elle a rejoint la Direction Générale du Trésor, au cours de l'été 2018, en tant que chargée de missions au sein du bureau Epargne et Marchés Financiers. Elle est en charge de la régulation et du conseil autour des sujets fintech, blockchain et ICOs. Elle a, notamment, pris part aux différentes consultations et à la rédaction des articles de la loi PACTE dédiés aux actifs numériques.



## Thibaud Verbiest, Avocats Associé, DS Avocats

Avocat inscrit aux barreaux de Paris et de Bruxelles depuis 1993, Thibault Verbiest fonde, en 2000, Ulys, premier cabinet d'avocats entièrement dédié au droit des nouvelles technologies, et y développe une expertise reconnue en droit des paiements et de la monnaie électronique, en droit des jeux et d'autres activités en ligne réglementées.

De 2000 à 2004, il assure la présidence de l'Observatoire des droits de l'internet, chargé de conseiller le gouvernement fédéral belge sur les législations en matière d'internet. En 2013, Il crée deux sociétés Fintech (dont [www.payservices.com](http://www.payservices.com)). Durant cette période et jusque 2015, il est également associé d'une banque d'affaires parisienne, Largillière Finance, spécialisée dans la Fintech.

En 2015, il réintègre le Barreau (associé du cabinet de Gaulle Fleurance) et redéploie une pratique reconnue par le marché en matière de Fintech, de blockchain et de crypto-finance.

Thibault Verbiest, auteur de nombreux ouvrages, a récemment publié :

"Fintech et Droit", RB Edition, mars 2017 (avec le professeur Thierry Bonneau)

"Bitcoin et Blockchain, vers un nouveau paradigme de la confiance numérique ?", RB Edition, juin 2016 (avec Didier Geiben et Jean-François Vilotte)

Il est également l'auteur de nombreux articles de doctrine et intervient régulièrement dans des conférences et colloques consacrés notamment aux Fintechs et à la blockchain.

En septembre 2017, il rejoint DS Avocats pour créer le premier Pôle entièrement dédié à "Fintech, banque digitale et crypto-finance", au sein du département Banque et Finance.



## Frederic Bellanca, Avocats Associé, DS Avocats

Frédéric Bellanca est associé au sein du département Banque & Finance de DS Avocats. Il est en charge de la pratique Services Financiers et anime une équipe spécialisée en matière de réglementation bancaire et financière intervenant tant en matière de conseil que de contentieux.

Il intervient dans le domaine bancaire, financier et boursier pour le compte d'établissements de crédit, de prestataires de services de paiement, d'établissements de monnaie électronique, de prestataires de services d'investissement, de sociétés de gestion, de fonds d'investissement, de compagnies d'assurance et plus généralement pour tous organismes financiers, français ou étrangers.

Il traite de toutes les questions relatives aux entités réglementées (constitution, organisation et fonctionnement, opérations d'acquisition et de restructuration, questions liées à la gouvernance, à la conformité et aux règles prudentielles), aux produits et services offerts par ces entités ainsi qu'à leur commercialisation, aux réseaux de distribution, aux règles et infrastructures de marché et aux organismes de placement collectif.

Outre ses activités de conseil, l'équipe intervient régulièrement devant les autorités administratives investies de pouvoirs disciplinaires, juridictionnels ou d'enquête ainsi que devant les juridictions civiles, commerciales et pénales, qu'il s'agisse de manquements aux règles professionnelles, d'infractions constitutives d'un abus de marché, d'actions en responsabilité intentées par des investisseurs ou des clients, de différends entre institutionnels, ou encore de fraude et détournements.



### **Mark Kepeneghian, CEO, Kriptown**

Ancien des salles de marché chez Rothschild, Mark s'est intéressé à la modélisation des risques financiers et plus particulièrement au risque d'illiquidité, le plus important sur les petites capitalisations. Il décide alors de résoudre ce problème pour favoriser l'investissement dans l'économie réelle en créant un marché secondaire, grâce à la blockchain.



### **Luc Jarry-Lacombe, CEO, BC Diploma**

Agrégé de mathématiques, Luc a commencé par enseigner les mathématiques et l'informatique avant de prendre la direction d'une classe préparatoire aux Grandes Ecoles, réputée pour son taux d'intégration à HEC et à l'ENS Lyon. Passionné par les enjeux informatiques de l'enseignement supérieur, il devient ensuite consultant informatique chez ESCP Europe puis Product Owner d'un éditeur d'ERP EdTech.

Courant 2017, avec Vincent Langard, Luc crée BCDiploma et lance le développement d'une application innovante basée sur la Blockchain publique Ethereum. Confiance, transparence, pérennité et fiabilité sont des valeurs que l'on retrouve à la fois dans le domaine de l'éducation et dans les projets blockchain. BCDiploma sécurise et rend accessible en un clic les diplômes certifiés, et fait entrer la blockchain dans les

écoles et sur les CV grâce à une solution « web » simple à utiliser et ne nécessitant aucune connaissance technique. Au-delà des données académiques, BCDiploma est destinée à être un nouveau standard de la certification de données et l'un des premiers services Ethereum grand public.

Pour financer le développement et le déploiement de son application, BCDiploma réalise en janvier 2018 la 4<sup>ième</sup> ICO française réussie. Vincent et Luc, par conviction et par éthique, ont fait le choix de mener leur ICO en France avec une grande transparence. Ils souhaitent relever le défi d'insérer leur entreprise, dont les fonds sont en cryptomonnaies, dans le tissu économique français.

## NOTES

## Objectifs & Missions

Développer et promouvoir une « *smart regulation* » à travers l'échange entre régulateurs et régulés.

- Favoriser le dialogue entre régulateurs et régulés,
- Organiser des conférences et séminaires pour améliorer la compréhension en matière de régulation financière,
- Contribuer à diffuser et à valoriser la recherche sur la régulation financière,
- Promouvoir la mise en œuvre des meilleures pratiques de la régulation financière en France et à l'étranger.

## L'activité de l'EIFR

Périmètre couvert : régulation générale, marchés financiers, banque, assurance, gestion d'actifs, entreprises et financement de l'économie, économie durable, international

### Conférences à Paris autour d'experts de la régulation :

- Matinales actualité : Députés européens, Rapporteurs sur les directives européennes, Régulateurs, des Experts présentent leur vision,
- Matinales recherche : un Académique présente ses travaux de recherche,
- Les rendez-vous de la régulation : des Avocats exposent les points d'actualité.
- Ateliers : Ils traitent en 2 heures de thématique métier impacté par les évolutions de la réglementation et l'implémentation du calendrier prudentiel (format qui combine l'expertise d'un cabinet de conseil et un retour d'expérience client).

### Séminaires de formation :

- Séminaires spécialisés pour les professionnels de la régulation et des risques (pour réunir dans un contexte d'échange régulateurs et régulés),
- Séminaires généraux sur la régulation financière pour les décideurs économiques et politiques

### Actions à l'international pour promouvoir le modèle de régulation français et européen :

- Conférences internationales
- Accueil de délégations de régulateurs étrangers.

## Membres fondateurs :

Création en 2008 à l'initiative de Paris EUROPLACE avec les principaux acteurs de la place financière





## CHIFFRES CLES

---

En 2018, l'EIFR a organisé au total 32 évènements et rassemblé plus de 1000 personnes :

- 8 Séminaires
- 6 Matinales
- 10 Ateliers
- 2 Conférences
- 6 Conférences internationales : à Cracovie, Francfort, Sotchi, Moscou, Bruxelles, Astana

### PROCHAINS EVENEMENTS

14 février de 8h30 à 10h00 – *Matinale* - Climat : La neutralité carbone à quel horizon ? avec Christian DE PERTHUIS & Edmond ALPHANDERY

19 février de 8h30 à 11h00 – *Atelier* - Entre EMIR et BREXIT, quelle compensation pour les dérivés ?

### INSCRIPTIONS

Retrouvez toute l'actualité de la régulation financière internationale (agenda européen et international, news, derniers textes réglementaires, conférences françaises et internationales, documents de référence, articles de recherche, etc...) sur notre site internet et les réseaux sociaux.